



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 septembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt-six septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - CAUQUIL - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONNE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - FADDI - GILBERT - RABOU - SEGUR - MM BLANC - BONNAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - COMBET - DUVAL - GALZIN - GELIS (Suppléant) - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - SARRAN - SEGUR - VERNHES.

N° 2013/143

**Objet : Attribution du marché à bons de commande pour la fourniture de liants
2013-2014-2015
(Annule et remplace la délibération n°110 du 30 mai 2013)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de groupement de commande signée entre la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout et les Communes de Cabanès, Carbes, Cuq les Vielmur, Damiatte, Fiac, Fréjeville, Guitalens-L'Albarède, Magrin, Prades, Pratviel, Saint-Paul Cap de Joux, Serviès, Teyssode, Vielmur sur Agout et Viterbe en vue de la passation d'un marché de travaux à bons de commande utilisable par chaque membre du groupement, à hauteur de ses besoins respectifs. Les prestations concernant la fourniture de granulats, d'une part, de la voirie communautaire, et d'autre part, des voiries non communautaires,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 04 avril 2013 et les différentes propositions transmises,

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le lundi 6 mai 2013 a analysé la proposition transmise en tenant compte du prix des prestations et de leur valeur technique. Elle a retenu comme étant la mieux-disante C 3 L domiciliée ZI de Mélou 81100 CASTRES selon les prix unitaires détaillés ci-dessous :

Prix H.T. à la tonne					
Livré en dépôt		Site de production		Site de production	
Emulsion 65 %	Emulsion 69 %	Emulsion 65 %	Emulsion 69 %	Enrobés à froid < 800 kg	Enrobés à froid > 800 kg
497	519	487	509	79,43 (Forfait)	85

Encadrée par les montants de l'opération suivants :

Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
80 000 € HT	320 000 € HT

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir la société C 3 L pour la fourniture de liants.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- attribue le marché de fourniture de liants pour 2013-2014-2015 à la société C 3 L domiciliée ZI du Mélou 81100 CASTRES selon les détails indiqués ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Annexe Voirie.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 30 septembre 2013.

Raymond GARDELLE